

REPERTOIRE AMOUREUX du PLUi

A

B

C

➤ **CADASTRE** ou Plan Cadastral : : ce document d'urbanisme est à consulter gratuitement pour connaître dans quelle zone se situe un terrain

➤ **CENTRALITE** : elle désigne une concentration d'activités ayant un pouvoir structurant sur un territoire (hôpital, établissements scolaires, ...). Elle se caractérise par l'importance des activités économiques, culturelles, etc. ... et par les caractéristiques physiques du lieu (emplacement, accessibilité, densité , ...)

D

E

➤ **ENQUETE PUBLIQUE** : c'est la seule procédure de **PARTICIPATION** qui permette au public de s'**INFORMER** et de **FORMULER** des observations auprès d'un tiers indépendant , le commissaire-enquêteur , préalablement à la décision finale .

➤ **ER** **EMPLACEMENT RESERVE** : c'est une servitude qui permet de geler une emprise délimitée par un plan local d'urbanisme, en vue d'une affectation prédéterminée (piétons , élargissement , ...)

F

G

H

➤ **HAUTEURS** : la carte des hauteurs détermine des zones de hauteur maximale des constructions. ex: 7 mètres , 11 , 13 , 16 , ...

I

J

K

L

M

➤ **MOBILITE DOUCE** ou **MOBILITÉ ACTIVE**: est une forme de transport de personnes, et parfois de biens, qui n'utilise que l'activité physique humaine comme source d'énergie. On y retrouve la marche à pied , le vélo , les rollers , les trottinettes , les bus électriques , les voitures en autopartage .

N

O

P

➤ **PLATEFORME MULTIMODALE** est un lieu aménagé où se croisent de multiples moyens de se déplacer . Il s'agit de faciliter pour les usagers les connections d'un mode de transport à un autre : voiture , transport en commun , piétons , co-voiturage ... **Ex.** : le Parking des 3 Bons Dieux , 180 places gratuites .

➤ **PLU : Plan Local d'Urbanisme** : il définissait l'organisation par commune, il était propre à chaque commune .

➤ **PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal** : il proposera une organisation commune aux 36 communes du Pays d'Aix .

Q

R

R+1 : Rez-de-chaussée + 1 étage . (hauteur 7 mètres)

S

➤ **SANCTUARISER un lieu** : le protéger d'un changement de destination . Exemple : sauvegarder un parking en le rendant inconstructible.

➤ **SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale** ; c'est un document d'urbanisme qui vise l'organisation et la mise en valeur du patrimoine naturel et du bâti pour donner une cohérence au groupement ainsi constitué . En particulier la trame verte et bleue, ou le Plan national d'adaptation au changement climatique.

T

U

V

W

X

Y

Z

> ZONAGE : dans un PLU, il existe 4 types de zonages :

Zone U = Urbaine

Zone AU = A Urbaniser

Zone A = Agricole

Zone N = Naturelle et Forestière